

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2013

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Philippe LADERMANN, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Véronique RUDAZ, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Ordre du jour:

- 1) Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012
- 3) Droit d'opposition du CM relatif à la prise en charge par le fonds intercommunal du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP
- 4) Nouveau plan d'aménagement
- 5) Projet de constructions à la Vy-Neuve
- 6) Agenda des manifestations 2013
- 7) Communications de l'exécutif
- 8) Divers
- 9) Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie chacun(e) pour sa ponctualité. Il salue la présence de Nadia Dupraz qui viendra seconder la secrétaire communale à partir d'avril prochain.

Nous passons ensuite à l'ordre du jour.

1. Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 janvier 2013 validant l'élection de Madame Olga Mermet à la fonction de conseillère municipale, le maire donne lecture du texte de la prestation de serment et l'invite à procéder à son assermentation.

La prestation de serment de notre nouvelle adjointe, Madame Véronique Rudaz sera effectuée devant le Conseil d'Etat le 30 janvier.

La composition des commissions doit être modifiée et proposition est faire de remplacer poste pour poste entre Mesdames Koumrouyan et Rudaz, ainsi qu'entre Mesdames Rudaz et Mermet. Une délibération dans ce sens sera préparée pour adoption à la prochaine séance du Conseil municipal le 4 mars.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre

Aucune modification
l'unanimité le procès-verbal est accepté à

3. Droit d'opposition du CM relatif à la prise en charge par le fonds intercommunal du statut technique de la CAP

Hubert Dethurens fait un bref résumé
statut de l'Association des communes
public, un nouveau fonds intercommunal
par an. Selon le droit suisse, un droit de recours est dorénavant donné aux
conseils municipaux
projets. Le droit de recours est dorénavant donné aux conseils municipaux sur les projets.

C'est pourquoi, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur sa volonté éventuelle de s'opposer à la prise en charge par le fonds intercommunal de la CAP (augmentation du taux technique de la CAP).

Pour répondre à la demande, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la prise en charge par le fonds intercommunal de la CAP (augmentation du taux technique de la CAP).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur sa volonté éventuelle de s'opposer à la prise en charge par le fonds intercommunal de la CAP (augmentation du taux technique de la CAP).

4. Nouveau plan d'aménagement

Suite à une discussion entre le maire et M. Longcham, le Conseil municipal a décidé de rejeter cette opposition. Lecture est donnée de son courrier.

En conséquence, le plan des chemins communaux est adopté le 30 janvier par le Conseil d'Etat.

Toutefois, Hubert Dethurens a appris par M. George Gainon, notre consultant, l'existence d'une deuxième opposition dont tant la commune que M. Longcham ont été informés. Le courrier d'opposition est en cours de traitement.

Le maire a exprimé sa déception que l'opposant n'ait pas tenu compte de la commune. Hubert Dethurens relève en particulier que le plan des chemins communaux est adopté le 30 janvier par le Conseil d'Etat.

que l'argument de dangerosité du cheminement des écoliers sur ce parcours est exagéré comme le fait que ce chemin soit à l'extérieur de la localité.

Un rendez-vous est prévu avec M. François Longchamp le 4 février afin de discuter de cette opposition.

5. Projet de construction à la Vy-Neuve

Philippe Lädemann relate les décisions prises lors de plusieurs séances avec nos partenaires, MM. Bellwald, architecte et Vallat, consultant pour l'AIMP, en particulier le choix de confier l'intégralité de la construction à une entreprise générale.

Bien que l'autorisation formelle n'ait pas encore été donnée par le département, la commune continue à préparer la procédure de soumission pour les marchés publics qui requière un gros travail. D'ailleurs, Philippe Lädemann invite les membres de la commission des bâtiments à se réunir le 18 février à 18h afin d'étudier le dossier épais fourni par M. Vallat qui permettra de préparer tous les documents nécessaires (descriptif de la construction, etc.). Il convie également les membres de la commission intéressés à participer à la séance prévue avec MM. Bellwald et Vallat le 1^{er} mars à 13h30.

Le maire signale qu'une modification a été apportée aux plans du bâtiment quant à l'ouverture dans le pignon sud qui n'est pas accepté par le propriétaire de la parcelle privée. Un complément d'autorisation sera donc soumis ultérieurement ainsi que pour la pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires.

6. Agenda des manifestations 2013

Véronique Rudaz propose des dates pour les manifestations prévues durant l'année.

- **Samedi de nettoyage - 13 avril**
Laurent Zimmermann relève l'intérêt du groupe de jeunes sapeurs-pompiers à participer à un tel événement. Il transmettra au secrétariat les informations nécessaires à l'envoi d'un courrier de remerciement. Le maire suggère au groupe organisateur de confier la préparation et la tenue des agapes qui suivent à la buvette ou au bistro du village. Véronique Rudaz convoquera la commission environnement.
- **Sortie des aînés – 5 juin**
Véronique Rudaz invite chacun(e) à proposer des idées de sortie.

- **Ciné Laconnex – 13 juillet**
Un rendez-vous sera organisé avec tous les intéressés.

7. Communications de l'exécutif

- **Terrain adjacent au stade:** un devis de Frs 10'000.- a été accepté afin de refaire le gazon sur ce terrain durant cet été.
- **Lettre du département – gravières et zone artisanale Eaumorte:**
lecture est donnée du courrier de M. François Longchamp qui indique sa volonté de respecter le souhait de la commune concernant l'étendue de la zone artisanale.
Quant au projet de loi à venir qui autoriserait la gravière appartenant à M. Maury à s'installer définitivement sur le site actuel en zone agricole, M. Longchamp ne donne que peu d'espoir de voir ce projet abandonné arguant du fait que c'est là le seul site disponible.
Hubert Dethurens rappelle que, pourtant, ce projet ne respecte pas les dispositions d'un arrêté fédéral et qu'il est directement lié à l'adoption en 2012 de deux lois visant à utiliser les gravières pour recycler les matériaux internes, transformant ainsi de fait des installations temporaires en sites pérennes. Notre récent recours auprès du Tribunal fédéral, conjointement avec quatre communes de la Champagne, vise à empêcher de voir des gravières passées de zone agricole en zone industrielle.
- **Mobilité:** un rendez-vous avec le directeur de notre secteur de la direction de la mobilité a permis de se mettre d'accord sur le tracé d'une bande longitudinale le long d'une partie de la route du Coteau. Ce marquage permettra de sécuriser le trajet des écoliers. Il faudra suivre comment se comporteront les cyclistes. Une deuxième demande a été transmise à cette occasion qui concerne le traçage d'une bande cyclable dans le sens de la descente de la route de la Maison-Forte.
- **Cabanons:** le maire relate l'historique de ce dossier et indique que, suite à son intervention auprès du chef de département, M. Longchamp, les choses ont enfin évolué. Des courriers ont été adressés à tous les propriétaires leur demandant de mettre en ordre leurs parcelles. Sur la base des réponses reçues, la commune a demandé à Mme Thion, la juriste en charge du dossier au département, de suivre la mise en œuvre des notifications. Un rendez-vous sur place sera organisé afin de constater les progrès. L'exécutif doit encore se rendre sur certaines parcelles afin de voir ce qu'il y a lieu de faire.
- **Arrêt TPG chemin de Mollaz:** demande a été transmise au TPG d'améliorer le transbordement des passages à cet arrêt, de la même manière que cela a été réalisé à la Gambade.

- **Emprunt patrimoine administratif:** l'emprunt de Frs 640'000.- au PA a été renouvelé pour deux ans à un taux de 0.75%. Afin de financer le début du chantier de construction à la Vy-Neuve, il a été décidé de garder de la trésorerie plutôt que de rembourser tout ou partie de cet emprunt.
- **Séance d'information cambriolages:** une soirée d'information sera organisée conjointement avec des communes voisines à la salle communale d'Athenaz afin d'expliquer le concept GE-veille mis en place par le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la police, M. Pierre Maudet. un tout-ménage commune sera adressé à la population prochainement.
- **Défibrillateur:** un défibrillateur sera acheté pour l'usage de la commune. La question du meilleur endroit à choisir pour stocker ce dispositif fait débat: centre sportif, école, café du village, mairie ? Le secrétariat se renseignera dans les autres communes pour connaître leur pratique en la matière.
- **Bâtiment de la bijouterie (ex local pompier):** des travaux doivent être réalisés afin d'enlever la vieille cheminée du toit qui provoque des infiltrations d'eau dans le local. Jean Batardon s'inquiète de vérifier si cette construction ne fait pas l'objet d'une protection car elle est répertoriée dans un livre d'architecture que Jean a consulté. L'exécutif se renseignera.

8. Divers

- Nouveau système de financement de la FASe: Véronique Rudaz fait part de l'approbation en assemblée générale de l'ACG du nouveau système de financement de la Fondation. Ce système sera mis en œuvre dès 2014.
- Promotions citoyennes : Olga Mermet, Jean Batardon et Laurent Zimmermann assisteront à la cérémonie. Un repas avec les jeunes de Laconnex sera organisé le 11 mars auquel sont également conviés les TSHM de la FASe, l'actuel président de la société de jeunesse et sa future présidente.
- Remerciements : plusieurs cartes nous sont parvenues de la part d'habitants en remerciement de l'organisation de la fête de Noël des aînés ou de l'envoi de bons cadeaux pour une naissance. Catherine Koumrouyan rappelle qu'à chaque naissance, la commune offre en effet un bon de Frs 50.-. De même, lorsque nous en avons connaissance, des fleurs sont adressées aux personnes hospitalisées. Sont également mises à disposition les réponses reçues d'associations suite aux dons octroyés en 2012. Pour rappel, ce sont environ Frs 17'000.- par an qui sont pris sur le budget à titre de dons humanitaires, soit 0.7% du budget.

- WI-FI : suite à la demande d'un conseiller, une offre a été demandée pour installer une connexion WI-FI dans le bâtiment de la mairie. Le secrétariat précisera encore les besoins (local rez uniquement).
- Route du Lavoir : Thierry Arn relate avoir entendu parler d'une pétition concernant la circulation sur cette route. Hubert Dethurens répond que la mairie a reçu un courrier émanant de plusieurs habitants de la rue en septembre 2011, et que réponse leur a été donnée. Néanmoins, il reste à disposition de quiconque souhaiterait le rencontrer sur la question.
- Manège La Gambade : à la question de savoir si la mairie utilise parfois le restaurant pour organiser des repas officiels, il est répondu positivement. Dominique Pascual relève qu'il serait bon de vérifier que M. Bonvin procède à l'élagage des bords de bois afin de permettre le passage à pied.

9. Questions du public

M. Raymond Hutin souhaite partager plusieurs réflexions :

- Il serait nécessaire que la haie le long du bâtiment de la famille Ducret, rue de la Maison-Forte, soit taillée car elle empiète sur la chaussée.
- Dans la nomenclature des rivières du canton, l'Eaumorte n'apparaît pas. Cela est normal car il s'agit aujourd'hui d'une canalisation !
- Il serait agréable de prévoir un « pont des soupirs » pour traverser l'Eaumorte avant la propriété de la famille Dreyfus afin de pouvoir continuer la promenade.
- Le local billard pourrait-il être utilisé à nouveau ? Est répondu que ce local est aujourd'hui mis à disposition des jeunes laconnésiens, encadrés par la FASe.
- Il serait sympathique d'organiser une réception villageoise des nouveaux habitants. Le maire relève que ces dernières années, ceux-ci étaient très peu nombreux et ont été reçus directement suite à une séance de conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h15.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale